

Note de présentation brève et synthétique – compte administratif 2024 de la Commune de Salies-de-Béarn

1

Le contexte d'exécution du budget 2024

Sur le plan national, l'année 2024 a été marquée par le départ de personnages importants (Jacques Delors fin 2023, Robert Badinter, Philippe De Gaulle...), des célébrations liées aux Jeux Olympiques et une instabilité politique importante avec la dissolution de l'Assemblée nationale et la succession de quatre premiers ministres et gouvernements.

Cette année a également été celle de la constatation de la forte dégradation des finances publiques qui va entraîner des conséquences sur les collectivités en termes d'efforts pour le redressement de la situation du déficit et de la dette publique.

Le recul de l'inflation se confirme avec une évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé pour 2024 de 2 % (4.9% en 2023).

Les conditions d'emprunt se sont stabilisées voire améliorées en raison notamment de la réduction par la Banque Centrale Européenne (BCE) de ses taux directeurs.

Les premières tendances 2024 montrent que le bloc communal connaît une dégradation de sa situation avec notamment une baisse de ses niveaux d'épargne brute et nette.

Du point de vue communal, le budget 2024 avait été bâti en prenant en compte des éléments suivants :

- La réduction de la consommation énergétique des bâtiments,
- La sécurité,
- L'activité touristique et thermique,
- L'enseignement et la jeunesse
- La préservation de l'environnement.

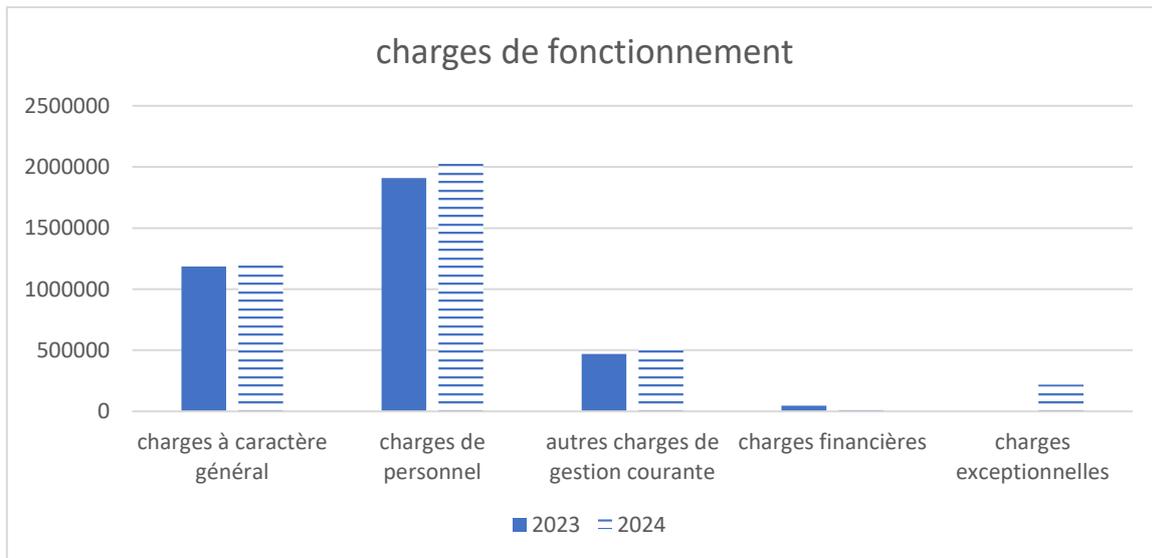
En investissement, la Commune a poursuivi la mise aux normes de son réseau d'éclairage public, de la mise en sécurité de la voirie, la création d'un mur de soutènement au cimetière St Vincent et la fin de l'aménagement du Jardin Public.

La structure du compte administratif 2024

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement retrace la vie courante des services de la collectivité. Elle a évolué de 23.48 % par rapport à l'année précédente. Ce sont essentiellement les charges à caractère général et les charges de personnel qui sont en progression en raison de l'inflation d'une part et de la revalorisation du point d'indice d'autre part.

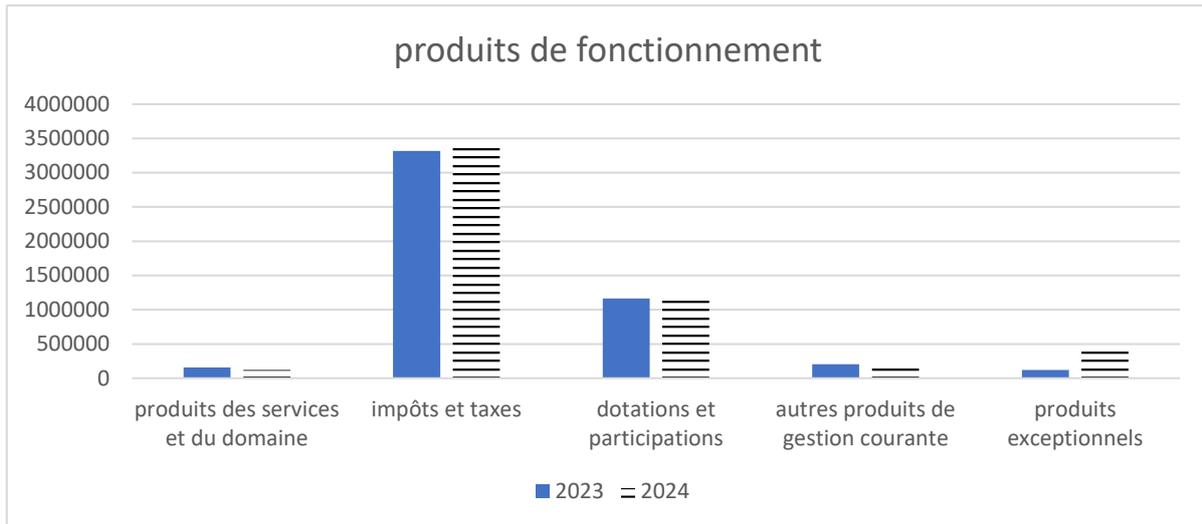
2



L'évolution des charges à caractère général (fournitures électricité, gaz, alimentation...) a été limitée grâce aux efforts de rationalisation des usages. Les charges de personnel ont progressé notamment en raison de la hausse du point d'indice. Les charges financières sont en baisse car la collectivité n'a pas contracté de nouvel emprunt. La refacturation de la dette des équipements transférés à la CCBG est à imputer en section d'investissement. L'annulation des titres antérieurs sur la section de fonctionnement représente 212 662 €.

Au 31 décembre, les effectifs de la collectivité sont à 48 équivalents temps plein. Ils sont donc stables par rapport à l'année écoulée.

Pour 2024, l'évolution des charges de personnel est marquée par le recrutement de 9 agents, le versement d'indemnités chômage à un agent démissionnaire et à l'intervention de personnel extérieur pour remplacement RH, rédaction du DUERP et mise à jour des supports des cimetières.



L'évolution des impôts et taxes s'explique cette année par l'importance de la revalorisation des bases d'imposition (5.6%). La municipalité a choisi de ne pas faire évoluer les taux, afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages

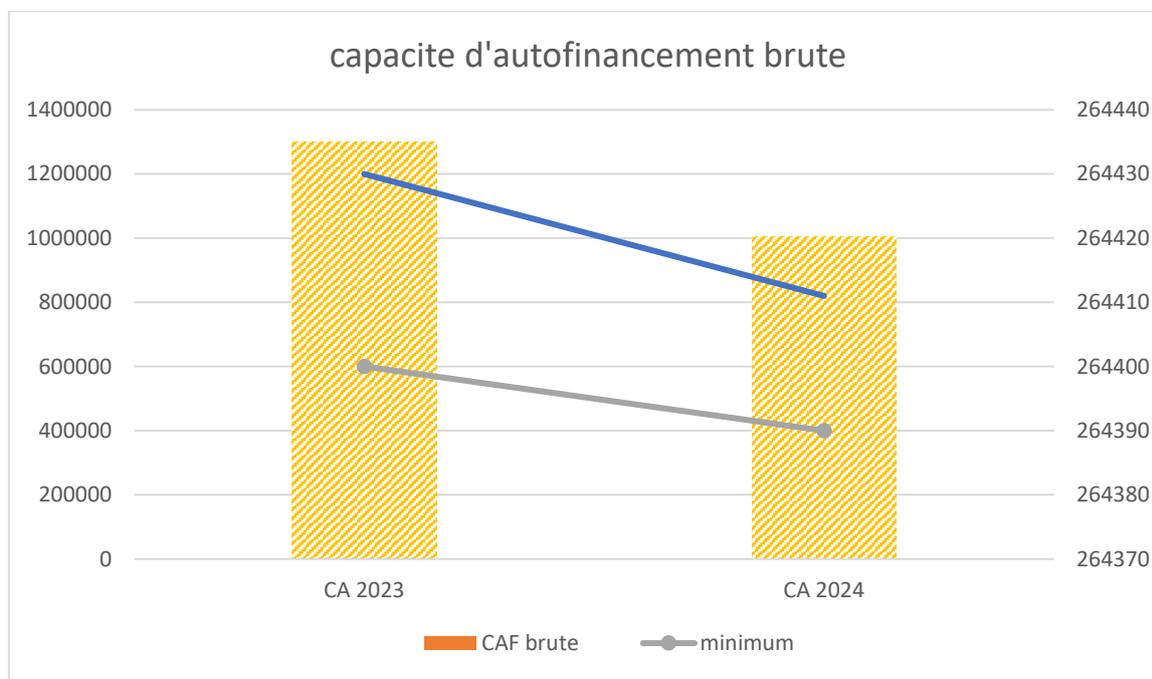
Les taux s'établissent donc à :

TAXE	2023	2024
Foncier bâti	28.37 %	28.37 %
Foncier non bâti	32.64 %	32.64 %
Habitation résidences secondaires	19.32 %	19.32 %

Les dotations sont en légère hausse cette année en raison du versement de la dotation pour titres sécurisés plus biodiversité et aménités rurales.

La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement brute mesure l'épargne que la collectivité arrive à dégager pour financer ses projets d'investissement.

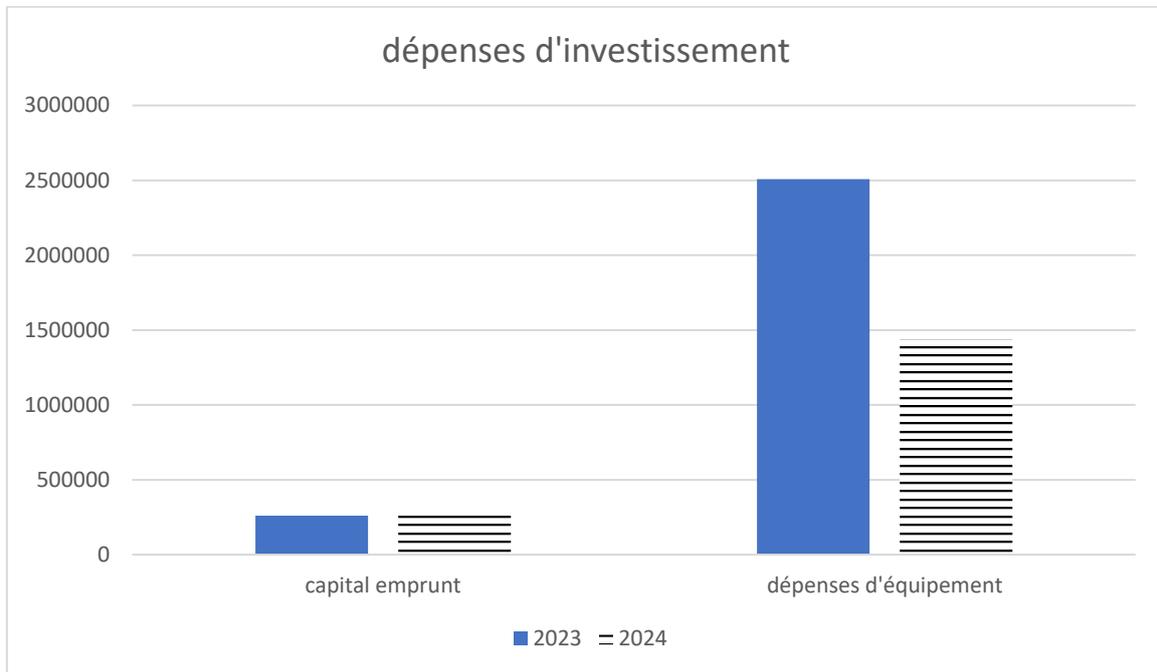


4

Le niveau de l'autofinancement brut se détériore sous l'effet d'une hausse des charges réelles de fonctionnement à un rythme plus élevé que les produits de même nature due à l'inflation. Le taux d'épargne brute représente près de 21.57 % des recettes réelles de fonctionnement.

Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

La section d'investissement



5

Dans le cadre des travaux de voirie de l'année, les rues de Salies-de-Béarn, qui représentent un peu moins de 100 km, continuent de faire l'objet, année après année, d'aménagement de revêtement afin de permettre une circulation plus sécurisée, pour un budget de 240 000 €.

De plus, des travaux de sécurisation de la route départementale ont dû être réalisés pour 111 087 €

Afin de renouveler, d'améliorer et rentabiliser l'éclairage public de la ville, un programme de remplacement et de mise aux normes a été réalisé pour près de 365 370 €.

La Commune poursuit également son programme d'installation de caméras de vidéo protection qui couvre à présent la rue St Vincent, la place du Temple et le parking Graner.

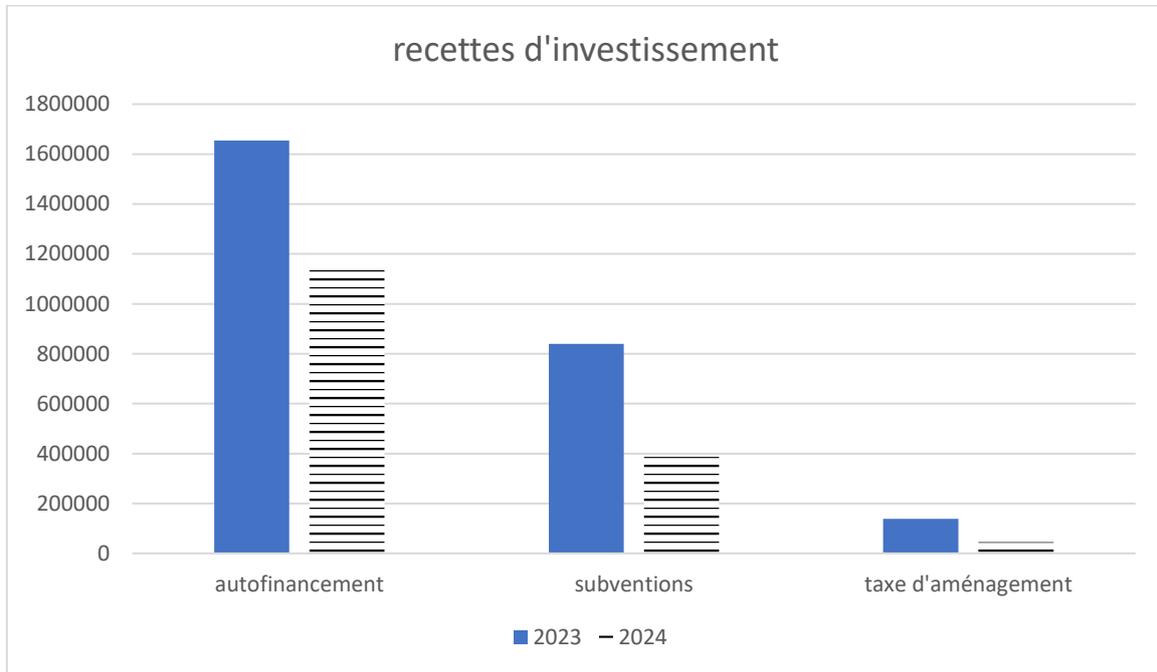
Afin de renouveler la flotte de véhicules, un tracteur (167 788 €) et un véhicule Master pour le service bâtiment (23 290 €) ont été achetés.

Le programme de reprise de tombes se poursuit sur les cimetières St Vincent et St Martin pour un montant de 66 220 €.

L'entretien et la mise aux normes des bâtiments publics continue avec notamment la reprise de la climatisation du 2^e étage de la Mairie et la mise aux normes des cellules de la Gendarmerie.

La Commune a procédé à l'installation de sanitaires à entretien automatique sur le parking Graner et au parc de Mosquéros pour plus de 140 000 €.

Les recettes d'investissement sont présentées dans le graphique ci-après. Il est à noter qu'il y a un décalage entre la réalisation d'un projet et l'encaissement des subventions. En effet, elles sont perçues en grande majorité une fois les factures acquittées.



6

Le montant des subventions perçues pour 2024 est de 386 968 €, essentiellement pour la voirie (92 000 €), la réhabilitation du cinéma (53 843 €), l'éclairage public (55 125 €), l'aménagement du jardin Public (217 500 €) ; le montant de la taxe d'aménagement est de 45 250.20 € grâce notamment aux opérations d'urbanisme et le montant du FCTVA est de 170 684.12 €.

L'endettement

Au 31 décembre 2024, la dette de la collectivité s'élève à 2 201 514.38 € pour 6 emprunts en cours. Sa capacité de désendettement (encours/CAF brute) est de 1.9 ans (limite à ne pas dépasser : 12 ans).

L'encours de la dette est en baisse depuis 6 années. Il est ainsi passé de 5 511 327.87 € en 2020 au niveau actuel.

Le montant des annuités (hors prêts relais) représente 5.42 % des recettes réelles de fonctionnement.

Pour 2024, aucun nouvel emprunt n'a été souscrit.

La présentation consolidée

En plus de son budget général, la collectivité a 2 budgets annexes qui ont pour objet de suivre des services particuliers.

Présentés de manière consolidée, les comptes administratifs des budgets de la collectivité permettent d'avoir une vision plus complète de sa situation financière.

2024	Fonctionnement	Investissement
Budget général		
dépenses	4 836 122.88	1 792 244.38
recettes	5 841 171.80	4 944 293.39
Budget assainissement		
dépenses	54 589.26	506 724.57
recettes	315 569.97	351 821.46
Budget lotissement		
dépenses	405 041.39	405 041.39
recettes	405 041.39	0
TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES	5 295 753.53	2 704 010.34
TOTAL GÉNÉRAL RECETTES	6 561 783.16	5 296 114.85



Les dépenses de la section d'investissement du budget annexe Assainissement sont constituée par le remboursement du capital de l'emprunt, du report du déficit d'investissement 2023 et des études liées à l'élaboration du nouveau schéma directeur d'assainissement.

Les dépenses enregistrées sur le budget lotissement, correspondent à l'ensemble des études transférées du budget principal au budget lotissement en 2024 et à la variation des stocks.